

EDITO

Pourquoi et comment communiquer sur la RSE ?

La RSE est une démarche aux multiples enjeux sur de nombreux sujets (environnementaux, sociétaux et économiques) et de plus en plus d'entreprises intègrent ces enjeux à leur stratégie et dans leur chaîne de valeur. Elles y répondent de manière différente : certaines privilégient davantage les enjeux liés aux aspects environnementaux en analysant les impacts de leur activité en terme d'énergie, de matières premières, de pollution dont Gaz à Effet de Serre, de déchets, de biodiversité, etc. quand d'autres s'intéressent d'abord à des questions sociales comme la santé & sécurité, le climat social, les conditions de travail, la non discrimination, etc. D'autres enfin voient dans les actions en matière de gouvernance et relations économiques un puissant levier de performance, comme les achats responsables, le mécénat, l'éthique professionnelle ou une offre RSE. Mais pour que cette démarche soit vraiment complète, il faut penser à sa valorisation auprès des parties prenantes directement concernées. Dès lors, la difficulté est de « bien » communiquer, sans tomber dans le Greenwashing destructeur !

Pourquoi communiquer sur la RSE?

La réglementation en matière de RSE oblige certaines entreprises à publier des informations sur les conséquences sociales, environnementales et économiques de leur activité (article 225 de la loi Grenelle II). Mais au-delà de l'Etat, ces informations intéressent bien sûr les parties prenantes, qui sont attentives à la communication et aux discours des entreprises en matière de RSE. Les critiques ou les bonnes pratiques sont alors matières à débat, notamment sur les réseaux sociaux. Les citoyens et médias n'hésitent pas à dénoncer les entreprises qui abusent de l'argument écologique ou social, ce qui peut nuire à l'image et à la réputation. La communication sur la RSE est donc un enjeu important. D'ailleurs, selon les résultats du baromètre des enjeux RSE 2015 (étude Malakoff Médéric et ORSE), communiquer sur ses actions RSE devient une des priorités des entreprises. En 2015, les entreprises interrogées sont plus nombreuses de 24% à annoncer qu'elles vont davantage communiquer sur leurs actions RSE (par rapport à 2014).

Comment bien communiquer ?

Tout d'abord, une bonne communication RSE s'adresse vraiment à l'ensemble des parties prenantes (*actionnaires, clients, salariés, pouvoirs publics, fournisseurs, riverains, etc.*). Elle implique l'échange et le dialogue récurrents. Une communication opportune nécessite également la présentation d'engagements non démesurés, sincères et en cohérence avec la stratégie d'entreprise. Si l'entreprise s'expose à des risques, justifier et assumer ces risques est un gage de responsabilité et de transparence. Cela passe aussi par une mise en avant des obstacles rencontrés et les marges de progrès. Enfin, pour une bonne communication RSE, il est conseillé d'utiliser les outils numériques disponibles aujourd'hui car ils sont un bon moyen d'entrer en conversation avec les consommateurs et d'entendre leurs interrogations. Les réseaux sociaux font donc partie de ces outils phares pour une bonne communication RSE!

LA BONNE PRATIQUE

Kering publie son Compte de Résultat Environnemental

Le groupe Kering a fait le choix de publier son Compte de Résultat Environnemental, qui traduit son empreinte et celle de ses fournisseurs en valeur monétaire. Les résultats chiffrent l'impact environnemental du groupe à 773 millions d'euros. Kering a également partagé sa méthodologie et son analyse pour inciter d'autres entreprises à suivre son exemple, et à participer ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique.

[Lire Article](#)

**Une question,
un commentaire, une réaction ?
N'hésitez pas, contactez-nous !**

Alteractive

32 rue Boileau, 69006 Lyon

Tél. : 04 81 91 96 31

Visitez notre site internet: alteractive.org

Inscrivez-vous à la newsletter |

<mailto:newsletter@alteractive.org>

INTERVIEW

Benjamin Gagnault,
Co-fondateur d'Ornikar



→ Pouvez-vous me décrire votre offre et votre positionnement ?

Nous sommes partis du constat que nous pouvions faire baisser le prix de la formation à la conduite en imaginant une auto-école connectée. Cela signifie donc supprimer les frais engendrés par la location ou l'achat d'un local et faire passer l'examen du permis de conduire à nos élèves en candidat libre. Aujourd'hui, nous ne sommes pas encore une auto-école dans la mesure où nous ne disposons pas de l'agrément pour proposer une formation à la conduite. Nous proposons donc uniquement une formation au code de la route en candidat libre. Nous sommes un réseau national d'enseignants formateurs à la conduite, tous indépendants. Lorsque nous lancerons l'offre de formation à la conduite, notre auto-école en ligne permettra aux élèves de bénéficier de la géolocalisation pour choisir leur formateur et leur lieu d'apprentissage. Ainsi, Ornikar permettra aux élèves de devenir des candidats responsables, leur laissant indépendance et autonomie.

→ Quelles relations avec vos parties prenantes ? Etes-vous attentif aux critères RSE dans le choix de vos enseignants ?

En ce qui concerne la sélection de nos enseignants, nous privilégions la qualité de la formation, la pédagogie et l'expérience. D'autre part, la sélection se régularise par elle-même puisque le candidat a la possibilité de faire des recommandations concernant sa formation et d'éventuelles sanctions peuvent être appliquées. Les formateurs sont donc choisis et évalués par nos élèves. Nous sommes d'ailleurs très attentifs aux retours de nos élèves et prenons en considération toutes leurs réclamations. D'un point de vue environnemental, nous recrutons des enseignants disposant du diplôme BEPECASER qui requiert la validation d'un volet entier consacré à la formation à l'éco-conduite. Ainsi, nous veillons à former les élèves à adopter les bons gestes pour l'environnement lors de la conduite.

BREVES

L'Investissement Socialement Responsable en pleine expansion !

L'investissement Responsable consiste à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion financière. Une étude de Novethic révèle une forte progression de l'ISR en 2014. L'étude évalue le poids de l'ISR dans la gestion à plus de 500 milliards d'euros, contre quelques dizaines de millions d'euros il y a 10 ans. Dans ce marché en pleine expansion, les assureurs représentent la plus grosse part puisqu'ils détiennent deux tiers des encours de l'investissement responsable français.

[Lien Article](#)

« Fleurs de France », un nouveau label en faveur du made in France

Le label « Fleurs de France » est mis en place par l'interprofession horticole Val'hor. Il vise à distinguer les fleurs, arbres, plantes ou bulbes produits en France dans le respect de notre réglementation sociale et environnementale. La distinction est de taille quand on sait ce que représente le marché mondial de la fleur en termes de RSE ! En effet, ce marché est très exposé à la Mondialisation et 85% des fleurs coupées vendues en France sont importées des Pays-Bas mais aussi de la Colombie ou du Kenya et voyagent surtout en avion!

[Lien Article](#)

Quels réseaux sociaux pour les PME responsables ?

Les entrepreneurs peuvent s'appuyer sur des relais pour développer et valoriser leur démarche RSE. Pour cela, l'Express a dressé une liste de clubs et associations qui dopent la créativité en matière environnementale ou sociétale. Ces relais permettent le partage de réseaux et l'échange d'expérience, apport de solutions innovantes.

[Lien Article](#)

Aujourd'hui, Ornikar compte 3100 élèves inscrits au code de la route et sur l'ensemble des 15 élèves qui ont déjà passé l'épreuve, 12 ont réussi l'examen.

→ Quel est votre fonctionnement en interne et quelles sont vos valeurs ?

Il y a une très bonne ambiance au sein de notre équipe. Nous sommes 12 collaborateurs et représentons avant tout une entreprise libre dans laquelle la transparence est un élément essentiel. Par exemple, tous les salaires sont connus de tous nos collaborateurs et bientôt nous les publierons pour qu'ils soient accessibles à tous. Cela permet d'éviter les non dits et de favoriser une bonne ambiance de travail. Si je devais présenter d'autres valeurs d'Ornikar, je dirais qu'il y a également le plaisir. Nous pensons qu'apprendre à conduire devrait être un plaisir. Enfin, il y a la liberté ; un élève doit pouvoir avoir le droit de choisir, choisir son enseignant, choisir son lieu d'apprentissage, etc. Nous pensons aussi qu'un examen national devrait garantir les mêmes délais à tous ses citoyens.

→ Quelles sont vos perspectives d'avenir ?

Notre objectif premier est d'obtenir l'agrément pour pouvoir lancer notre offre de formation à la conduite. Ensuite, nous voulons qu'Ornikar puisse donner l'accès à cette formation à la conduite au plus grand nombre, notamment à ceux qui n'ont pas forcément les moyens de financer une formation dans une auto école classique. Un objectif plus long terme serait de développer notre auto-école en ligne à l'international mais aussi d'élargir notre offre comme par exemple proposer la formation au permis moto.



SOURIRE AVEC LE DD



CARTON ROUGE A...

...La responsable de la CGT (Gironde) condamnée pour diffamation d'une entreprise !

La responsable de la CGT en Gironde avait dénoncé des conditions de travail « moyenâgeuses » au sein de la société Fonderies et Ateliers du Bélier (FAB) et avait accusé l'entreprise de vouloir « fermer » pour investir à l'étranger. Le tribunal correctionnel de Bordeaux l'a condamnée pour diffamation, elle devra verser 500 euros de dommages et intérêts à l'entreprise. Certes, la liberté d'expression syndicale doit être défendue mais pas le mensonge !

[Article](#)

LE POINT REGLEMENTAIRE

La loi contre le gaspillage alimentaire dans les supermarchés enfin votée!

Jusque là, la France n'autorisait pas les supermarchés à faire don des invendus. La loi française obligeait les invendus des supermarchés à être jetés, pour des raisons d'hygiène. Il y a eu quelques opérations concernant les légumes non calibrés mais celles-ci sont restées des opérations spéciales. Avec cette nouvelle loi, les supermarchés de plus de 400 mètres carrés auront l'obligation de conclure une convention avec une association caritative pour faciliter les dons alimentaires. C'est déjà une étape de franchie sur le long chemin de la lutte contre le gaspillage alimentaire !

[Article](#)

AGENDA

2 et 3 Juin - Vitaelia : Salon de la qualité de vie au travail, [Paris](#)

4 Juin - Rencontre Développement Durable (Afnor), [Paris](#)

12 Juin - Reporting RSE : fiabilisez vos indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux, [Labège](#)

12 Juin - Journée "Travailler ensemble autrement", [Lyon](#)